

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 novembre à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Maire.

Date d'envoi de convocation : 3 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------------------------------|---|
| Délibération 60/2020 : | Tenue de la séance à huis clos |
| Délibération 61/2020 : | Budget supplémentaire 2020 |
| Délibération 62/2020 : | Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin |
| Délibération 63/2020 : | Création de concession trentenaire |
| Délibération 64/2020 : | opposition au transfert de la compétence PLUI |
| Délibération 65/2020 : | Renumérotation des rues – création de noms de rue |
| Délibération 66/2020 : | Lotissement Dolmont – vente de parcelle à Intermarché |
| Délibération 67/2020 : | Désignation des représentants au GIP Approlys |
| Délibération 68/2020 : | Désignation du correspondant defense |
| Délibération 69/2020 : | renouvellement des conventions de gestion des voiries des zones d'activités d'intérêt communautaire |
| Délibération 70/2020 : | Renouvellement du contrat d'assurance statutaire |
| Délibération 71/2020 : | création de poste pour modification horaire |
| Délibération 72/2020 : | Création de poste pour avancement de grade |
| Délibération 73/2020 : | Création de postes d'agent recenseur |
| Délibération 74/2020 : | Mise à jour du régime indemnitaire des agents communaux |

Etaient présents :

M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

Etaient représentés :

Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme PERRAULT Laetitia (pouvoir à M. ROBERT Xavier), Mme BELLANGER Rachel (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme GOIMBAULT Christine)

Absents ou excusés : -

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

En ouverture de séance, M le Maire invite les conseillers à observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur assassiné victime du terrorisme.

Mme GOIMBAULT dit que cet hommage s'adresse aussi aux 3 victimes de l'attentat de Nice.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 10 JUILLET 2020

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2020.

M JAMINAIS souhaite prendre la parole. Il donne lecture d'un courrier rédigé par ses soins :

Monsieur GAULLIER,

J'aimerais revenir sur le dernier conseil Municipal auquel je n'ai pu assister et qui a fait l'objet d'un article dans l'Echo le 26 septembre dernier au sujet des futures tribunes du Foot avec photo montage.

*Je cite « **Le dossier était bloqué faute de documents nécessaires. Il n'est pas la propriété d'un élu** » et il me semble que l'élu en question c'est moi.*

Cet article m'a plus qu'interpelé.

Je tiens à vous dire que ce dossier a commencé à prendre forme à la fin de mon mandat d'adjoint aux travaux.

De ma propre initiative, je suis allé chercher des informations auprès de mes collègues de Chartres Métropole de la ville de Chartres et de l'architecte qui a conçu le dossier pour les tribunes de la commune de Gellainville. J'ai pu avoir les esquisses de la construction de cette tribune et des plans techniques qui correspondaient à notre besoin. J'ai provoqué une réunion avec le football Club en présence de M Belloc Président, M Gilet Vice-Président, M GAILLARD, 1er adjoint du dernier mandat et moi-même. J'ai présenté ces documents qui ne m'appartiennent absolument pas. Les échanges ont été très constructifs et ont permis de connaître le réel besoin du club, capacité, accès, type de tribune, sécurité etc. A la suite de cette réunion nous sommes allés sur le terrain afin de déterminer la future implantation de cette tribune, qui aurait été positionnée en milieu de merlon.

Par la suite j'ai convoqué la commission travaux où j'ai présenté ces plans et esquisses et non des plans réalisés par moi-même. Un compte rendu de la commission travaux du 16/12/20 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. J'ai expliqué également que nous allions peut-être rencontrer des difficultés techniques. En

effet la nature du terrain actuel est de très mauvaise qualité, le terrain synthétique repose sur une ancienne décharge. Ensuite j'ai lancé une étude géotechnique, par mesure de sécurité afin de savoir le coût supplémentaire que cela engendrerait sur notre enveloppe financière, ce que j'ai également expliqué lors d'un conseil municipal.

Les sondages ont été réalisés par l'entreprise GINGER ainsi que l'interprétation des résultats. Deux exemplaires ont été envoyés : un à la Mairie de St Georges et l'autre à mon adresse.

De plus toujours lors de ce conseil du 22/09/20, il a été dit que du fait que je touchais une indemnité d'adjoint : « **il était normal que j'assure un service rendu, c'est pour le bien de notre commune !** ».

M GAULLIER je tiens à vous dire qu'au cours de mes 19 ans de mandature aussi bien en tant que conseiller municipal ou adjoint **j'ai assuré et assumé la maîtrise d'oeuvre sur l'ensemble des projets de la commune.**

Je pense que si on fait les comptes, mon indemnité d'élu est bien loin d'une rémunération de maîtrise d'oeuvre et j'ai fait faire d'énormes économies financières « **à la commune pour son bien** » comme il a été si bien dit et cela ne **m'a rien rapporté.**

Je tiens surtout également à vous préciser que j'ai fait ces études le soir avec mon propre matériel et logiciels, souvent jusqu'à 2 du matin au moins, ma femme, mes enfants pourront vous le dire, ainsi que d'anciens conseillers et colistiers ici présent dans cette salle.

Un Dossier de Consultation d'Entreprise ne se réalise pas en cinq minutes M Gaullier. Comme vous devez le savoir il est constitué par la réalisation de plans techniques, de plans d'exécution, d'élaboration de pièces administratives BPU, DQE, CCTP, CCAG, etc.

Vous allez vous rendre compte pendant votre mandature de la somme que cela va coûter à votre commune.

Je souhaite également vous rappeler la définition de la propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle : **AUCUN APPORT FINANCIER**

Les droits de propriété intellectuelle sont les droits confiés à l'individu par une création intellectuelle. Ils donnent généralement au créateur un droit exclusif sur l'utilisation de sa création.

Monsieur Gaullier j'espère avoir été clair dans ma lecture, de tels propos à mon égard sont intolérables et j'espère également que cela ne se reproduira pas.

Je vous remercie de votre attention.

Christian JAMINAIS

Il n'y a pas d'autres observations concernant le procès-verbal lequel est adopté à l'unanimité.

TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

M le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Considérant les mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment le décret du 29 octobre 2020, il propose que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Suite au vote du compte administratif 2019, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2020 pour intégrer les résultats de l'exercice précédent, reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2019 et d'une façon générale mettre à jour les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme la 1ere Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 486 251, 18 € en section de fonctionnement et à 1 156 223, 62 € en section d'investissement.

Mme THOMAS-RAMADOU intervient en tant que membre de la commission travaux, au sujet des crédits identifiés au budget sur les nouveaux projets. Elle a lu dans un compte rendu de réunion d'adjoints que l'étude pour la faisabilité de la passerelle entre l'école et la maison des associations avait été attribuée, ainsi qu'un maître d'œuvre sollicité pour la réfection de la cour de l'école maternelle. Elle demande à quel moment les membres de la commission vont être réunis pour travailler sur ces projets. Elle souligne que la commission aurait pu être associée au choix des bureaux d'études.

M BOURGOGNE indique que certes des prestataires ont été reçus mais pour le moment aucune décision n'a été prise sur le choix d'un bureau d'études.

Il est en attente de propositions pour réunir la commission Travaux.

Concernant la commission urbanisme, Mme THOMAS-RAMADOU relève également que des crédits pour la modification du PLU sont inscrits au budget ; elle demande quand une réunion de commission sera prévue à ce sujet.

Mme GOIMBAULT constate que dans la presse est déjà paru un avis de modification du PLU. Elle demande sur quels sujets portera la modification.

M le Maire répond que pour le moment rien n'est défini mais la commission sera réunie en temps utile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget supplémentaire communal 2020.

Conformément à la réglementation ce budget est consultable en mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

M le Maire propose de voter une exonération totale de la taxe communale sur les abris de jardin. Il informe en effet le conseil municipal que peu de déclarations sont faites pour l'implantation de ces abris, que cela pénalise les citoyens qui effectuent ces déclarations par rapport à ceux qui ne déclarent rien.

De plus la recette est marginale dans le budget (en moyenne 700 € par an) ; des économies ont déjà été faites sur certaines dépenses qui étaient prévues au budget primitif 2020 comme par exemple le renouvellement du mobilier de la salle de conseil municipal. Avec cette économie de plus de 10 000 €, le budget communal peut consentir à une exonération fiscale qui reste minime.

Il précise toutefois que l'exonération de la taxe d'aménagement ne portera que sur la partie communale, la taxe départementale et celle d'archéologie préventive restant dues.

Mme GOIMBAULT incite à la vigilance car certains abris de jardin deviennent au fil du temps des garages ou une extension de l'habitation, or ces constructions ne seront plus taxées.

M le Maire répond que l'exonération permettra peut-être que les déclarations soient faites.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix contre et 2 abstentions) décide d'exonérer totalement de la part communale de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

CREATION DE CONCESSION TRENTENAIRE

Conformément au Code général des collectivités locales, le conseil municipal peut instituer au cimetière 4 types de concessions

- Des concessions perpétuelles ;
- Des concessions cinquantennaires ;
- Des concessions trentennaires ;
- Des concessions temporaires de 15 ans au plus,

Dans notre commune le conseil municipal n'autorise plus que les concessions d'une durée de 50 ans.

Or de nombreuses demandes sont reçues en mairie pour l'achat de concession plus courtes, car les modèles familiaux évoluent, les gens sont plus mobiles, un renouvellement de concession pour une durée de 50 ans peut paraître trop long.

Il propose donc d'ajouter la possibilité d'attribuer des concessions trentennaires, pour offrir plus de souplesse aux familles.

Mme GOIMBAULT relève une difficulté à l'expiration des concessions si elles ne sont pas renouvelées au bout de 30 ans, car alors des travaux devront être faits par la mairie pour la reprise des concessions, des travaux potentiellement coûteux quand des monuments sont érigés.

M le Maire indique que récemment un prestataire est intervenu gratuitement pour le retrait d'un monument car il exécutait déjà dans le cimetière d'autres travaux.

Il s'agit d'une simple possibilité offerte pour les familles de choisir ou renouveler une concession, pour 30 ou 50 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instituer les concessions suivantes au cimetière communal :

- Des concessions trentennaires
- Des concessions cinquantennaires

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI

Chartres Métropole ne dispose pas actuellement de la compétence plan local d'urbanisme. Du fait de la loi, cette compétence lui sera automatiquement transférée au 1er janvier à moins qu'une majorité des communes ne s'y oppose.

M le Maire indique que la très grande majorité des communes va s'opposer à ce transfert, comme cela a été évoqué en conférence des Maires de Chartres métropole.

Considérant que la commune entend conserver la compétence plan local d'urbanisme, il demande au conseil de se prononcer contre le transfert automatique de cette compétence à Chartres métropole au 1er janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'agglomération Chartres métropole au 1er janvier 2021.

RENUMEROTATION DES RUES – CREATION DE NOMS DE RUE

Pour le déploiement de la fibre, la commune a engagé un audit de numérotage de voirie, réalisé par la Poste. Cet audit a identifié les problématiques de numérotage, notamment les habitations ou entreprises qui n'ont pas d'adresse postale, et parmi elles celles qui n'ont ni numéro de rue ni libellé de rue.

M le Maire indique qu'il y a maintenant urgence à doter ces habitations d'un nom de rue et d'un numéro puisqu'une adresse postale complète est indispensable pour rendre les habitations éligibles à la fibre.

Il précise que cette numérotation et la création de noms de rues n'a pas d'incidence sur les noms des lieux dit qui sont conservés dans l'adresse postale.

L'attribution d'un n° de rue relève de la prérogative du maire (arrêté) et la dénomination des rues relève du conseil municipal (délibération).

Au lieu-dit Montaudouin le Maire indique que les deux habitations sur la RD 114 seront numérotées en système métrique et rattachées à la rue Dumais.

Mme GOIMBAULT demande si les systèmes de numérotation métrique et numérique vont coexister, ou si l'intégralité de la rue Dumais sera renumérotée en système métrique.

M le Maire indique que les 2 systèmes de numérotation vont coexister, le prestataire la Poste ayant indiqué que cela était possible. De cette façon les adresses existantes rue Dumais ne seront pas modifiées.

De la même façon, la ferme de la Motte sera numérotée en système métrique et rattachée à la rue Jean Moulin.

Pour le reste, il demande au conseil municipal de dénommer les voiries manquantes, ce qui lui permettra ensuite de procéder au numérotage par arrêté.

Mme GOIMBAULT est satisfaite de constater que l'on reconnaisse enfin l'utilité de ce numérotage, indispensable pour le déploiement de la fibre notamment.

A la Sologne et Andrevilliers, elle indique que les habitations sont déjà dotées de numéros, sans le nom de rue. Elle demande si les numéros seront modifiés.

M le Maire indique qu'il y a juste une création de libellé de rue sans renumérotage, que l'objectif est d'entraîner le moins de changement possible, mais uniquement de rendre ces habitations éligibles à la fibre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre abstentions, décide :

- Au lieu dit la Sologne :
 - o la rue sur la RD 114-1 portera le nom de « rue de la Sologne »
 - o la rue sur la RD 143 se poursuivant sur le CR 38 portera le nom de « rue des chênes »
- au lieu dit Andrevilliers : la rue sur le RD 143-4 se poursuivant sur le CR 28 portera le nom de « rue d'Andrevilliers »
- Le chemin situé sur le sentier rural n°10 portera le nom de « Chemin des voiliers »

Sur sollicitation de Mme THOMAS-RAMADOU, M le Maire confirme que les personnes concernées par un numérotage ou une création de rue seront informées des changements et seront accompagnées par la mairie pour informer leurs relations de ces changements d'adresse (employeur, CPAM etc.)

LOTISSEMENT DOLMONT – VENTE DE PARCELLE A INTERMARCHÉ

M le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier de Dolmont, la vallée des Lavois appartenant à la commune a été dévolue pour agrandir la surface que la SAEDEL cède à Intermarché pour son projet d'extension.

Il est à présent nécessaire de permettre la poursuite de la procédure.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour céder à Intermarché une surface de 597 m² à cadastrer après division de l'ancienne vallée, et faire l'acquisition d'une parcelle de 72 m², à diviser à partir de la parcelle AA 122 ,
- donne tous pouvoirs à M le Maire pour mener à bien ce projet, signer les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés,
- Autorise M le Maire à solliciter le service des Domaines pour l'évaluation de l'emprise foncière.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU GIP APPROLYS

M le Maire rappelle que la commune a adhéré en 2014 à une centrale d'achats : Approllys constituée sous la forme juridique d'un Groupement d'intérêt public (GIP).

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne M SEGARD en tant que représentant titulaire et M ROBERT en tant que représentant suppléant au GIP Approlys Centr'Achats.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

M le Maire informe le conseil qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Les correspondants défense remplissent une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne M SEGARD en tant que correspondant défense de la commune.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES

M le Maire informe le conseil que Chartres métropole et la commune ont signé deux conventions de gestion des voiries portant sur les zones d'activités d'intérêt communautaire de la commune : secteur Branly et vallée Renault. Ces conventions arrivant à leur terme au 31 décembre prochain, il est proposé de les renouveler, pour une durée de 5 ans, sous la forme d'une convention unique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de gestion des voiries des zones d'activités d'intérêt communautaire,
- Autorise M Le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Par délibération du 28 janvier 2020 le Centre de Gestion a été mandaté par la commune pour négocier en son nom le renouvellement du contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas de congés pour maladie ou accident du travail du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1er janvier 2021 selon les modalités suivantes :
 - o Agents CNRACL pour tous les risques, au taux de 5.98 % avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.
 - o Agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.
- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

CREATION DE POSTE POUR MODIFICATION HORAIRE

M le Maire informe le conseil qu'un agent en service au restaurant scolaire et ménage dans différents bâtiments, sur un poste à temps non complet annualisé à 1423 heures, a demandé à modifier sa quotité horaire en fin de journée pour des raisons familiales.

Pour donner une suite favorable à cette demande, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet à 1 203 heures annualisées sur un grade d'adjoint technique.

Mme GOIMBAULT demande comment les heures seront effectuées, par les autres agents en heures supplémentaires ou complémentaires, ou par un recrutement.

M le Maire indique que les heures concernées seront partagées en heures complémentaires entre ses collègues qui ne sont pas à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1er décembre 2020 un emploi permanent d'adjoint technique, à temps non complet à 1 203 heures annualisées.

CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE

M le Maire informe le conseil que plusieurs agents dans le personnel communal remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade leur permettant une évolution de leur carrière à l'intérieur du même cadre d'emplois, en raison de leur ancienneté.

Afin de permettre ces évolutions de carrière, il propose de créer plusieurs postes sur les grades concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1er décembre 2020, les postes suivants :

- 2 postes d'Adjoint technique principal 2e classe
- Adjoint technique principal 1e classe
- Agent social principal 1e classe
- Adjoint administratif principal 1e classe
- Rédacteur principal 1e classe

Et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

CREATION DE POSTES D'AGENT RECENSEUR

M le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu sur notre commune à partir du 21 janvier 2021 pour une durée de 1 mois.

Les opérations de recensement incombent aux communes. Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Le coordonnateur du recensement a été désigné : Mme Pauline COUTANCEAU, agent communal.

Il propose au Conseil Municipal de créer six postes d'agents recenseurs qui seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur communal, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

M le Maire indique que le recrutement de ces agents est en cours. Dans la mesure du possible, il a été fait appel à des personnes sans emploi ou des agents de la commune à temps non complet, mais pas uniquement.

Mme LE PECHOUR intervient pour souligner que le travail de recensement est une tâche difficile, qui demande beaucoup de méthode et de persévérance, qui s'effectue principalement le soir et le week end et donc requiert des aptitudes professionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer 6 postes temporaires d'agents recenseurs dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à 53 heures soit un équivalent de 6h30 par semaine sur une durée de 8 semaines, pour la période allant du 4 janvier 2021 au 28 février 2021 ;
- autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement ;

MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

En 2017 puis 2019 la collectivité a mis en conformité le système de primes en vigueur dans la collectivité, en instaurant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) désormais obligatoire.

Une nouvelle modification est nécessaire pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux qui est devenu éligible à ce système.

En plus de cette mise à jour obligatoire M le Maire propose d'intégrer tous les autres cadres d'emploi de la collectivité dans la mesure où le trésorier souhaite que la prime annuelle versée aux fonctionnaires bascule dans ce nouveau régime

Cette mise à jour n'a pas d'impact financier mais permettra de remplacer un système de prime par un autre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter comme suit, à compter du 1^e décembre 2020, le RIFSEEP mis en place au profit des agents territoriaux des cadres d'emplois suivants :

- Technicien
- Educateurs des APS
- adjoints techniques logés pour nécessité absolue
- Agents sociaux
- ATSEM
- Adjoints d'animation
- Adjoints du patrimoine

DIRECTIVE PAYSAGERE - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues proches et lointaines sur la cathédrale de Chartres, conduit par la Préfète d'Eure-et-Loir, est mis à disposition du public du lundi 26 octobre 2020 à 9h00 au vendredi 27 novembre 2020 à 19h00 afin qu'il puisse en prendre connaissance et formuler des observations.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 CHARTRES METROPOLE

M le Maire indique que Chartres métropole nous a transmis son rapport d'activités 2019 sur clé USB. Il invite les conseillers à prendre chacun une clé avant de quitter la séance.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY rappelle que du fait des nouvelles mesures de sécurité sanitaire, les protocoles ont été renforcés aux écoles sur les temps scolaires et périscolaires, que tout le monde travaille à accueillir les enfants du mieux possible, d'autant que le plan vigipirate a lui aussi été renforcé. Le port du masque par les enfants se passe bien.

M BOURGOGNE revient sur les nouveaux projets de travaux : création d'une passerelle et réaménagement de la cour de l'école maternelle.

Des bureaux d'étude ont été sollicités, mais pour le moment rien n'a été reçu.

Une commission travaux a été constituée par le conseil municipal mais elle sera certainement élargie par un groupe de travail avec les enseignants et les ATSEM pour ce qui est de la cour de l'école maternelle. Il en sera de même pour la passerelle.

Toutefois les études peuvent être longues, pour cette raison les 2 projets sont lancés en même temps mais ils vont évoluer différemment.

La liaison entre le centre bourg et la gare par une piste cyclable pourrait être envisagée dans le cadre du plan vert de Chartres métropole.

Ce projet nécessitera des acquisitions foncières ce qui peut être long également.

Une réunion d'un groupe de travail sur la sécurité aura lieu prochainement au sujet de la signalisation routière, suite aux propositions de la direction départementale des routes.

Mme GUYET indique que les animations seniors ont débuté en octobre. Elles ont accueilli jusqu'à 9 personnes par session, à raison de 3 animations par semaine.

Toutes ces personnes ont été déçues de la fermeture de l'Epilobe. L'agent de l'ESPACE se charge chaque semaine de les contacter.

L'ESPACE travaille actuellement sur la préparation des prochaines animations et effectue un boitage chez les seniors pour recenser leurs besoins et envies.

Un travail est réalisé également sur les personnes vulnérables, le recensement est en cours, notamment la mise à jour du fichier d'alerte en zone inondable.

L'ESPACE accueille une stagiaire de 3^e en découverte professionnelle.

L'ESPACE reste ouvert pour répondre à toutes demandes d'accompagnement sur différentes démarches.

On constate qu'il y a de plus en plus de demandes, notamment dans le domaine de l'emploi.

Les activités Cyber emploi devaient redémarrer en novembre avec des personnes ciblées orientées par l'Espace ou les partenaires. Ces actions ont bien évidemment dû être annulées, et sont reportées, probablement en décembre.

Mme GUYET alerte sur des offres d'emplois non pourvues à l'heure actuelle dans certains domaines (notamment sur des formations d'ouvriers agricoles). Elle sollicite les conseillers pour trouver les moyens de mettre les employeurs et demandeurs d'emplois en relation.

M ROBERT indique que des assemblées générales des associations se sont tenues, jusqu'aux mesures de reconfinement.

Le dossier de labellisation commune sportive a été réalisé et envoyé. La commune espère obtenir à nouveau la labellisation.

Il en est de même pour le label terre de jeux.

Les demandes de subvention ont été envoyées aux différentes associations.

Le complexe sportif est fermé, mais le travail avec les clubs continue pour rouvrir le moment venu.

Il indique que certaines associations pourraient connaître des difficultés financières notamment celles qui ont des salariés. La municipalité apportera son soutien dans la mesure de ses capacités.

Mme TOURTAUD indique que la période est peu propice à l'événementiel et au culturel.

Le salon Art et Créations a dû être annulé.

Le marché de Noël aurait pu être maintenu, mais compte tenu du contexte sanitaire, un nombre restreint d'exposants ou de public aurait pu être accueilli. De ce fait, les exposants auraient eu du mal à rentabiliser leur droit de place.

Quant aux illuminations de Noël, l'idée est d'acheter des motifs cohérents au fil des années. Pour 2020 de nouveaux motifs seront posés rue Jean Moulin, les motifs existants seront installés rue Bataille.

Les hameaux ne seront pas oubliés.

Place de la République, une petite forêt de sapins illuminés sera proposée.

Là où c'est possible des guirlandes sur les sapins seront également installées.

Les motifs construits par le personnel municipal seront mis aux écoles.

M TESTE indique qu'il finalise le projet'Eure n°3.

Il a beaucoup de retours favorables de la population sur l'utilisation de panneau pocket.

Un système de sauvegarde et d'archivage est en réflexion pour sécuriser les fichiers numériques de la mairie.

Dans le contexte de confinement et de fermeture de certains commerces, M le Maire indique que la mairie a écrit aux entreprises de la commune qui sont particulièrement impactées par ce confinement pour les informer des systèmes d'aide existants.

M TESTE envisage d'accentuer la communication pour informer la population des commerces qui continuent leur activité.

Mme THOMAS-RAMADOU indique que les formules de drive à la médiathèque sont possibles à condition d'avoir du personnel salarié, ce qui est le cas. M le Maire indique que la bibliothèque départementale a répondu en ce sens. Ce service va être de nouveau proposé.

Mme CHAUVEAU, à propos de la dernière réunion d'adjoints, relève qu'il est indiqué que les gens du voyage ont tenté de s'installer au lotissement de Dolmont, ce qui est inexact puisqu'ils ont passé une nuit sur place.

M le Maire indique que certes ils se sont installés, mais pas durablement. Aucune place n'étant plus disponible dans les aires d'accueil de Chartres métropole, il a fallu leur proposer le terrain de pétanque.

Du fait du contexte de confinement, ils restent sur place faute de pouvoir circuler librement et nous ne savons pas combien de temps ils resteront.

M le Maire rappelle que Chartres métropole répondant au schéma départemental en matière d'accueil des gens du voyage, tous les terrains de passage dans les communes ont été fermés. Or les aires sont pleines, à Chartres métropole ou ailleurs. De ce fait, leur installation dans les communes devient inéluctable. Mme GOIMBAULT confirme qu'on ne peut rien faire, même avec le recours à la force publique, et que l'installation sur le terrain de pétanque est la moins mauvaise des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 novembre 2020 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
60/2020	Tenue de la séance à huis clos	12/11/2020
61/2020	Budget supplémentaire 2020	12/11/2020
62/2020	Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin	12/11/2020
63/2020	Création de concession trentenaire	12/11/2020
64/2020	opposition au transfert de la compétence PLUI	12/11/2020
65/2020	Renumérotation des rues – création de noms de rue	12/11/2020
66/2020	Lotissement Dolmont – vente de parcelle à Intermarché	12/11/2020
67/2020	Désignation des représentants au GIP Approllys	12/11/2020
68/2020	Désignation du correspondant defense	12/11/2020
69/2020	renouvellement des conventions de gestion des voiries des zones d'activités d'intérêt communautaire	12/11/2020
70/2020	Renouvellement du contrat d'assurance statutaire	12/11/2020
71/2020	création de poste pour modification horaire	12/11/2020
72/2020	Création de poste pour avancement de grade	12/11/2020
73/2020	Création de postes d'agent recenseur	12/11/2020
74/2020	Mise à jour du régime indemnitaire des agents communaux	12/11/2020